

ECOS-Sud

Comité : Evaluation - Orientation de la Coopération Scientifique
(Argentine - Chili - Uruguay)



UNIVERSITÉ PARIS 13

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

Villetaneuse, le 17 avril 2017

Madame, Monsieur
Direction des Relations Internationales

Objet : Coopération scientifique et universitaire avec l'Argentine et le Chili : appels à projets 2018

Le Comité ECOS-Sud, instrument du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation pour développer la coopération scientifique et universitaire avec certains pays de l'Amérique hispanophone, émet aujourd'hui deux appels à projets des actions de recherche bilatérales avec l'Argentine et le Chili.

Au cas où des unités de votre établissement seraient intéressées, je vous invite à soumettre les projets correspondants au plus tard :

- le 31 mai 2018, pour les projets de coopération bilatérale avec le Chili ;
- le 15 juin 2018, pour les projets de coopération bilatérale avec l'Argentine, délais de rigueur.

Les fiches-projets (à télécharger sur le site du Comité. <http://www.univ-paris13.fr/cofecub-ecos/>), ainsi que l'ensemble des informations relatives à ces appels à projets devront parvenir dûment remplies au Comité ECOS-Sud sous votre paraphe et avec votre avis¹. Je vous demande de bien vouloir procéder à un classement à chaque fois que vous présenterez plusieurs projets.

Les projets de recherche bilatéraux doivent porter sur des activités de recherche en commun pouvant inclure un volet formation. Le partenaire devra être clairement identifié et sera lui-même tenu de soumettre dans les mêmes délais un projet identique auprès de nos partenaires institutionnels (CONICYT pour le Chili et le MINCYT pour l'Argentine), selon des modalités définies dans l'appel à projets que ces organismes émettent simultanément de leur côté. Tous les projets feront l'objet d'une expertise scientifique menée parallèlement dans le pays partenaire, avant décision conjointe. Les résultats seront notifiés aux responsables de projet, sous votre couvert. Les projets retenus sont destinés à bénéficier d'un soutien des deux parties pour une durée de trois ans.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre dans votre établissement.

Comité ECOS-Sud
Université Paris 13
99 avenue Jean-Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE
Tél. : 01 49 40 28 80
Christian BECK
Président du comité ECOS Sud

¹ Ou de tout responsable dûment mandaté par vous.